

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2001.

Le premier point à l'ordre du jour était l'actualisation du tarif de location de notre salle des fêtes. Il a été décidé à l'unanimité de fixer deux tarifs : l'été 1.500 F (228,67 Euros) et l'hiver 2.000 F (304,90 Euros). La salle n'est louée qu'aux Verquiérois et à leurs proches parents. Une discussion animée suivit cette décision, concernant l'excès de bruit et le dépassement d'horaire lors des locations. Il a été décidé de demander un chèque de caution de 4.000 F (609,80 Euros), devant être retenu pour ce type de nuisance. Quoiqu'il en soit, le problème soulevé sera réexaminé.

Le deuxième point fut le refus, à l'unanimité, de verser une subvention à l'association Transport Mobilité Service. En effet, celle-ci fait partie intégrante de l'association Mission Locale à laquelle notre commune a déjà attribué une subvention de 5.450 F (830,85 Euros).

Le Conseil Municipal a ensuite formé le nouveau Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit de Mme Debaes, Mme Puthod, Mr Keller (pour la Municipalité), Mme Lauret (représentant les personnes âgées), Mme Rohmer (représentant l'Union Départementale des Associations Familiales) et Mr Comoli (représentant les personnes handicapées).

Un autre sujet important était le choix du matériel d'entretien de nos espaces verts. Sur les trois devis obtenus nous avons opté pour le moins coûteux, à savoir celui des Etablissements GIMA de Plan d'Orgon, pour un total de 20.150,50 F HT (3.071,92 Euros). Dès cette acquisition Mrs Serres et Pazat seront chargés de l'entretien de notre village.

Le Conseil Municipal a ensuite accepté, à l'unanimité, un nouveau contrat pour enrayer la divagation des chiens errants sur la commune, pour un montant annuel de 2.257,53 F HT (344,16 Euros). Ce nouveau contrat entre dans le cadre des renégociations que nous vous avons annoncées. Nous réalisons ainsi une économie annuelle de 8.000 F (1.219,59 Euros).

Par la suite, l'ensemble des délégués a fait un compte rendu des différentes réunions des syndicats intercommunaux, des associations et de l'intercommunalité. A ce sujet la position du Conseil Municipal est claire : face à l'obligation de se regrouper, nous sommes favorables au projet d'une communauté de communes du secteur Nord-Alpilles.

Le dernier point à l'ordre du jour était le soutien au maintien du Tribunal de Commerce sur la commune de Tarascon. La Municipalité s'oppose, à l'unanimité, au transfert de ce service sur la ville d'Arles.

Enfin, dans les questions diverses, il a été discuté de la mise à disposition, aux enfants du village, du petit terrain de football jouxtant l'école. Les commissions « Vie Associative » et « Jeunesse et Sports » en définiront les modalités en concertation avec les jeunes concernés.

Pour finir, nous avons évoqué le Centre de Loisirs. La Municipalité a demandé à ce que l'école soit libérée une semaine plus tôt que prévu en Août et qu'à partir de la rentrée prochaine, ces mêmes locaux ne soient plus utilisés les mercredis. Il n'y a dans ces directives aucune intention de faire fermer le Centre de Loisirs puisque la salle polyvalente et la salle de danse restent à disposition. De plus, il convient de « ménager » notre école dont il ne faut pas oublier que le but premier est l'enseignement. Dans le même temps il a été annoncé que la commune de Saint-Andiol souhaite établir un partenariat avec le Centre de Loisirs de

**Verquières. Comme pour le reste, nous vous tiendrons au courant des suites à venir.**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 5 juin à 21 heures.**

**Verquières, le 25 mai 2001**